



Extrait du r
des délibérations
Conseil Communautaire
Séance du 9 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 078-247800618-20250409-25_0012-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril à 19 heures,
le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »
s'est réuni Salle de la Bonnette, Place de l'Europe, à La-Queue-Lez-Yvelines
après convocation légale.
sous la Présidence de Monsieur Hervé PLANCHENAUT, Président.

Etaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU (à partir du point 25-011) - Patrick BOURDEAUX - Toine BOURRAT - Willy BOYE - Françoise CHANCEL - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU - Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE - Corinne DESAUW - Thierry DOLLEANS - Laurent GISQUET - Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON - Bernard JACQUES (à partir du point 25-011) - Stéphane JEAN - Annie JOSEPH - Françoise LENARD - Ghislaine LESADE - Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON - Félicien MARGUERETTAZ - Magali MEJEAN (à partir du point 25-011) - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU - Pascal MICHELOT - François MOUTOT - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAUT (à l'exception des points 25-012 et 25-014) - Denise PLANCHON - Benoît POUYET - Yves REVEL - Marie-Josée ROSSI-JAOUEN - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY - Didier SAUSSAY - Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Sylvain DURAND	a donné pouvoir à	Olivier GOUPILLON
Patricia CHARTON	a donné pouvoir à	Michel NOBLET
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE-TOUYA
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Pascal MARTEAU	a donné pouvoir à	Laurent GISQUET
Yves LAMBERT	a donné pouvoir à	Laurent LOUESDON
Grégoire CORBY	a donné pouvoir à	Annie JOSEPH
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Bertrand HAUET	a donné pouvoir à	Corinne DESAUW
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 25-010

Présents : 40 Pouvoirs : 11 Votants : 51

Au point 25-011

Présents : 43 Pouvoirs : 11 Votants : 54

Au point 25-012

Présents : 42 Pouvoirs : 11 Votants : 53

Au point 25-013

Présents : 43 Pouvoirs : 11 Votants : 54

Au point 25-014

Présents : 42 Pouvoirs : 11 Votants : 53

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 078-247800618-20250409-25_0012-DE

Du point 25-015 au point 25-024

Présents : 43

Pouvoirs : 11

Votants : 54

25-012 Approbation du Compte Financier Unique du Budget annexe 2024 - ZA du Petit Mont à Thoiry

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;
- Vu le courrier en date du 24 septembre 2024 portant sur la volonté de la CCCY de passer au Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget annexe 2024 – ZA du Petit Mont à Thoiry;
- Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Vu l'avis favorable de la commission Finances, le 26 mars 2025,
- Entendu l'exposé du Rapporteur,

Réuni sous la présidence de M François Moutot élu par les membres du Conseil Communautaire présents, afin de délibérer sur le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines dressé par Monsieur Hervé Planchenault, Président, qui s'est retiré au moment du vote ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

Article unique : **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

RESULTATS 2024 - COMPTE FINANCIER UNIQUE			
	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	86 254,42 €	79 978,42 €	- €
Dépenses de l'exercice	86 254,57 €	6 276,00 €	- €
	=	=	
Résultat de l'exercice 2024			
Excédent		73 702,42 €	
déficit	- 0,15 €		- €
Reports de l'exercice 2023			
	+	+	
Excédent	10 353,93 €		
Déficit		- 1 051 234,29 €	
Résultat global	=	=	=
Excédent Global	10 353,78 €		
Déficit Global		- 977 531,87 €	- €
Global			
Déficit	-	967 178,09 €	

Le 14 avril 2025

Le Président,



Hervé PLANCHENAULT